

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente du Comité Technique,
Mesdames, Messieurs,

Le CTSD prévu initialement le 03 avril et tombé dans les oubliettes est reporté à ce jour.
Avec un ordre du jour passionnant ... :

- Organisation du recrutement sans concours d'adjoints administratifs :

c'est du réchauffé ... le recrutement est fait et les résultats sont tombés depuis mi-avril ...

- Bilan et harmonisation des évaluations des fonctionnaires au titre de 2016 :

Des projets de décret afférents au PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) et concernant toute la Fonction Publique, annonçaient la suppression des bonifications au 1^{er} janvier 2016, vous nous présentez la réunion d'harmonisation répartissant les mois de bonification pour 2016 ... Dont acte, si l'année 2016 nous permet de bénéficier de bonifications, tant mieux !

- Bilan des effectifs :

Les éléments que vous nous présentez pour ce CTSD : un bilan des effectifs 2016, une comparaison récapitulative sur 10 ans des agents placés en nombre de mois et par juridiction ... document dont l'intérêt nous échappe ...

L'UNSA Services Judiciaires regrette que la circulaire de localisation des emplois (CLE) pour l'année 2017 ne soit toujours pas publiée. Elle a été présentée lors du dernier Comité Technique des Services Judiciaires (CTSJ) du 06 avril 2017.

Pour l'UNSA SJ il aurait été intéressant de connaître quelles ont été vos orientations pour le ressort de la cour d'appel ? Peut on espérer un renforcement global des effectifs pour faire face à la mise en place des différentes réformes ?

Quel est le ratio magistrat/fonctionnaires ? et avez vous tenu compte des emplois précaires que sont les juristes assistants, les assistants de justice qui par leur présence produisent une surcharge d'activité pour les personnels de greffe ?

L'UNSA SJ tient à rappeler, concernant toutes les réformes en cours, que tous les projets d'aménagements importants auront un impact sur les conditions de travail, notamment dans la mise en place des SAUJ, création des pôle sociaux et suppression des Tribunaux de police - et que l'administration doit tout mettre en oeuvre pour que les CHSCT départementaux et le comité technique soient consultés.

Quant aux délégations : Une circulaire du 10 avril 2017 précise les nouvelles conditions de délégation des agents des greffes.

Pour rappel, toutes les organisations syndicales s'étaient opposées à ce texte lors de sa présentation en CTSJ, car à peine caché, se profilait le retour du Tribunal de Première Instance (TPI) et tout ce qu'il impliquait (mobilité des agents au gré des chefs de juridictions et en ignorant les commissions administratives paritaires qui protègent statutairement les agents) ...



Membre de l'EUR

UNSA Services Judiciaires (CA Aix en Provence et Nîmes)

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.46.14.21.91

Courriel : synd-uns-sj.ca-aix-en-provence@justice.fr - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>

Les nouvelles conditions permettent une délégation d'au plus 12 mois. La circulaire précise notamment que les délégations doivent être précédées d'une large concertation et privilégier le volontariat des collègues.

L'UNSA SJ sera particulièrement vigilante quant à l'application de ces nouvelles dispositions et lors de la communication du 1^{er} bilan.

Sur la prochaine CAP des greffiers relative à l'accès au choix au grade de greffier principal au titre de 2017 et qui fait l'objet d'un mémoire de proposition :

L'UNSA SJ vous demande de rappeler à TOUS les chefs de greffe, directeurs comme greffiers fonctionnels qu'ils sont tenus d'établir un mémoire de proposition pour les collègues remplissant au moins les conditions statutaires.

Lors de la dernière CAP, certains collègues greffiers remplissant ces conditions n'ont pas été proposés arbitrairement par des directeurs (directrices) de greffe ou greffiers chef de greffe ; certains autres collègues n'ont même pas eu connaissance de la circulaire.

D'autre part, les mémoires de proposition qui vous ont été soumis reposaient sur des critères différents d'une juridiction à l'autre, d'un directeur de greffe à l'autre, et encore différents de vos propres critères.

C'est pourquoi, l'UNSA SJ vous demande de faire connaître les critères que vous retiendrez et de les communiquer avant l'établissement des mémoires de proposition aux directeurs et chefs de greffe des juridictions du ressort, dans un souci d'équité.

Enfin, l'UNSA SJ souhaite vous alerter sur la situation du TGI de DIGNE.

Si l'on peut se féliciter d'un nouveau TGI on ne peut que déplorer de nombreux dysfonctionnements soulevés par les représentants du CHSCT des Alpes de Haute Provence.

COMPTE-RENDU

Les procès verbaux des CTSD sont désormais sur le site intranet de la cour d'appel d'Aix en Provence (Onglet "Dialogue social").

Sur le recrutement sans concours :

Les membres du CTSD ont été informés de la localisation des 17 postes d'adjoints administratifs du ministère de la justice issus du recrutement sans concours pour le ressort de la cour d'appel d'Aix en Provence (23 postes ont été sollicités par les chefs de cour), prise de fonctions le 1^{er} juin 2017 et répartis ainsi :

3 : CA AIX ; 1 : SAR AIX ; 2 : TGI AIX ; 2 : TGI DIGNE ; 7 : TGI MARSEILLE ; 1 : TGI NICE ;
1 : TGI GRASSE

Sur le bilan et harmonisation des évaluations et la répartition des réductions et majorations d'ancienneté au titre de 2016 :

Les rapports ont été présentés au CTSD.

Le corps des SA, corps communs, a été exclu du dispositif d'attribution en application d'un décret du 11 mai 2016 et dans le cadre du PPCR.

Dans l'attente des décrets pour les autres corps, l'administration a procédé néanmoins à une répartition de mois de bonification.



Membre de l'EUR

UNSa Services Judiciaires (CA Aix en Provence et Nîmes)

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.46.14.21.91

Courriel : synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>

Les bonifications vont être supprimés, en revanche pas les évaluations. C'est l'occasion pour l'UNSA SJ de souligner l'importance des évaluations dans le cadre des avancements et d'inviter les collègues à préparer leur entretien d'évaluation tout au long de l'année.

Sur le bilan des effectifs :

Les membres du CTSD ont eu sur table, le tableau extrait de la CLE 2017, de la localisation des emplois pour le ressort d'AIX en Provence.

Il y aurait 22 postes localisés en plus sur le ressort dont 11 attachés ... tout un programme et trop tardif pour en faire une analyse fine ...

L'UNSA SJ s'est inquiétée de la localisation des emplois des adjoints administratifs, toujours trop peu nombreux, le recrutement sans concours étant insuffisant.

La comparaison récapitulative sur 10 ans des agents placés en nombre de mois et par juridiction : le CT n'a pas permis de trouver un intérêt à ce document, qui nous échappe toujours ...

En ce qui concerne les vacataires, les demandes budgétaires ont été toujours largement abondées en 2016, il ne devrait pas en être de même pour 2017 (2 fois moins !).

En ce qui concerne les réservistes, l'UNSA SJ a, à nouveau, demander à ce que les adjoints administratifs et techniques puissent bénéficier de la réserve judiciaire. L'administration ne nous a toujours pas apportée de réponse.

Un point a été fait sur les réformes à venir :

Transfert du contentieux des Tribunaux de Police vers le TGI : l'administration a exposé l'organisation de ce transfert, par le biais des délégations et des audiences foraines, qui reste à préciser.

Réforme CPH : Les conseillers prud'hommes ne seront plus élus mais désignés par leurs organisations syndicales, la parité devient un critère incontournable. L'arrêté publiant les conseillers prud'hommes devrait être publié en décembre 2017.

Transfert des contentieux des TASS -TCI et CDAS vers le TGI avec la création d'un pôle social : C'est la réforme qui inquiète le plus. Le stock de dossiers, selon les départements, paraissant impossible à résorber -Ex pour les Bouches du Rhône plus de 19 000 dossiers-.

Aux problèmes de stocks de dossier, s'ajoutent les problèmes d'effectifs et les problèmes d'immobiliers. À ce jour et malgré le recrutement de juristes assistants mobilisés pour résorber les stocks, il semble impossible d'être en ordre de marche pour la mise en place fixée au 1^{er} janvier 2019.

Madame la Première Présidente quitte ses fonctions prochainement, nous n'avons donc pas fixé la date du prochain CTSD.

Vos représentants UNSA SJ
Patricia CHERON, Anaïs DOMINGUEZ



Membre de l'EUR

Courriel : synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>

UNSA Services Judiciaires (CA Aix en Provence et Nîmes)

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.46.14.21.91